

REUNION DU LUNDI 20 MARS A 18H00

L'an deux mille vingt-trois, les trente mars, à dix-huit heures trente, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de NOSTANG, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN.

Date de convocation de la Commission Administrative : 13 mars 2023

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Nicole NOUAILLE, Yolande LE BIHAN, Suzanne CAROUR, Monique DANIGO Marie LE QUINTREC, Renée GAIVORT, Lucie KOWAL

Etaient absents : Myriam ROSSOLIN,

Secrétaire de séance : Nicole NOUAILLE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion de la commission administrative en date 26 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2023-CCAS-01

COMPTE DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2022

Marie Le Quintrec présente le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir dé libéré et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-CCAS-02

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Marie Le Quintrec explique que le compte administratif est établi par l'ordonnateur et permet de retracer l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice N-1. Celui-ci doit être conforme en tout point avec le compte de gestion établi par le comptable.

Le Compte Administratif 2022 établit les éléments suivants :

- Section de fonctionnement,
 Dépenses : 5 632, 08 €
 Recettes : 4 377, 16 €
 soit un déficit de clôture de 1 254, 96 €
- Section d'investissement
 Néant

Après en avoir délibéré, en l'absence du Président et à l'unanimité, la commission administrative :

- DECLARE le compte administratif 2022 conforme en tous points au compte de gestion 2022.
- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget CCAS de tel que présenté

2023-CCAS-03

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Marie Le Quintrec rappelle que le déficit de la section de fonctionnement s'élève à 1 254,92 €. Aussi, conformément à l'instruction comptable M 14, il propose à l'assemblée de se prononcer quant à l'affectation de ce résultat.

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice 2022	- 1254,92 €
B. Résultat antérieurs reportés	2 560,89 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter = A+B	1 305,97 €
D. Solde d'exécution 2020 d'investissement	NEANT
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	NEANT
F. Résultats d'investissement à affecter D+E	NEANT
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser - Dépenses	NEANT
Restes à réaliser - recettes	NEANT
Besoin de financement	NEANT
Excédent de financement	
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement =F+G	NEANT
Affectations	
I. Report en investissement	NEANT
J. Report en fonctionnement	
<i>Affectation de résultat en 002</i>	1 305,97 €
<i>Affectation en 1068</i>	

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Le maire propose à la commission administrative un budget arrêtant une section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 5 655,97 €

- Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes sont équilibrées à la somme de 0 €

QUESTIONS DIVERSES

Clôture de séance : 19h15.

Le secrétaire de séance,



Nicole NOUAILLE

Le Maire,

Jean-Pierre GOURDEN

